

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	5572	Société :	NAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	164961
Nom & Prénom :		ACHMAOUI ABDELHAD	
Date de naissance :		01-06-1958	
Adresse :		habitatelle	
Tél. :		0699 77894	Total des frais engagés : 1254,42 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	<b>DR TYAL M. Hachem</b> Psychiatre Clinique Villa des Lilas Tel. : 0522 051 512 / 0522 051 513 Fax : 0522 051 530 INPE : 091137646		
Date de consultation :	01 Juin 2023		
Nom et prénom du malade :	Achmaoui ABDELHAD Age:		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Schizophrénie		
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC	Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Cha Amra

Signature de l'adhérent(e) :



13 JUIN 2023  
BACCIED 06/06/2023



Dr TYAL Mohamed Hachem  
Psychiatre - psychanalyste

PHARMACIE AOURIR  
FOUDAL Khadija  
52, Rue Lagranta - Oasis  
52, Rue Lagranta - Oasis  
Tél : 0522 99 31 23 - Casablanca

Clinique  
Villa des Lilas

الدكتور التيال محمد هاشم  
طبيب نفساني - محلل نفسي

Casablanca, le 01 juin 2023

Mr. ACHMACUI ABDELHADI

2x 13€.30  
# 185484  
EXIDEP 10 MG COMPRIMES ENROBES



1 cp le matin

6X 13€.30  
# 185484  
ATHYMIL 30 MG



1 cp le soir



Traitemment pendant 4 mois

T. 854.4

Dr TYAL M. Hachem  
Psychiatre  
Clinique Villa des Lilas  
Tel. : 0522 051 512 / 0522 051 513  
Fax : 0522 051 530  
INPE : 091137646

PHARMACIE AOURIR  
FOUDAL Khadija  
52, Rue Lagranta - Oasis  
52, Rue Lagranta - Oasis  
Tél : 0522 99 31 23 - Casablanca

Le 27/09/2023 à 14h30

Clinique Villa des Lilas. Projet Casa Anfa, Angle rue Anfa Clubs et rue des Plateformes 1. Casablanca 20200. Maroc  
ICE : 001638747000090 • IF : 43400591 • TP : 36002402 • CNSS : 2284529  
Tél : +212 522 051 515 / +212 522 051 514 • Fax : +212 522 051 530  
E-mail : drtyal@villadeslilas.ma • www.villadeslilas.ma

G.

PPV 98.30DH  
EXP 02/2026  
LOT 230360

LOT 230358  
EXP 02/2026  
PPV 98.30DH

98.30

LOT 230358  
EXP 02/2026  
PPV 98.30DH

LOT 230360  
EXP 02/2026  
PPV 98.30DH

LOT 230358  
EXP 02/2026  
PPV 98.30DH

EXP :  
Lot N°  
PPV

132.30



EXP :  
Lot N°  
PPV

132.30

